

RCS : METZ Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 D 00577 Numéro SIREN : 842 331 472 Nom ou dénomination : SOCIETE CIVILE FINANCIERE STEMART

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2021 sous le numéro de dépôt 3041

2018 D 577

SOCIETE CIVILE FINANCIERE STEMART

Au capital de 2.000 €

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 202 183041

Chemin de Bouillon

57000 METZ

Metz, le 4/05/2021

R.C.S. METZ 842 331 472

Le Greffier

Date d'exercice : 17/9/18 au 31/12/19

N° 03



PROCES VERBAL D ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26/06/2020

Le 26/06/2020 à 15 heures, les associés de la SC FINANCIERE STEMART se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaires au siège social de la Société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2019 et quitus à la gérance.
- Répartition et affectation des résultats.
- Approbation du compte associé à la date de clôture.
- Fixation de la rémunération des associés.

Etaient présents :

- Monsieur STEMART Jean Louis, gérant, possédant 1.100 parts.
- Madame STEMART Anne possédant 900 parts.

Première Résolution : lecture du rapport et approbation des comptes

Après lecture du rapport de gestion, l'associé gérant approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2019, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ses comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée Générale prend acte d'un résultat comptable bénéficiaire de 22.243,25 €.

En conséquence, elle donne quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31/12/19.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Répartition et affectation du résultat

L'assemblée Générale approuve la proposition du gérant et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 22.243,25 € de la manière suivante :

- Reserve légale : 200 €
- Et le solde soit 22.043,25 € sera inscrit en report à nouveau créditeur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

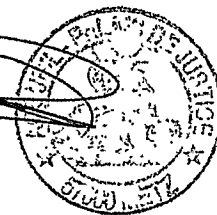
Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 2021B3041

Metz, le 4.10.21
Le Greffier



N° 01

Société Civile Financière au capital de 2000 €
Siège social : Chemin de Bouillon 57000 METZ RCS : 842 331 472



**RAPPORT ANNUEL DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 26 JUIN 2020**

EXERCICE du 17/09/2018 au 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31/12/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

- Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Résultat de la société :

La quote part de résultat provenant de la SCEA STEMART Jean Louis enregistré en Produits Financiers sur cet exercice est de l'ordre de 33.568 €.

Les achats et charges externes se sont élevés à 4.854 €.

Les Impôts sont de l'ordre de 401€ (frais enregistrement de la SC).

Les Charges Financières sont de 4.973€. Lié à l'achat des Parts Sociales dans la SCEA.

Les charges de personnel se sont élevées à -432 € (Crédit d'impôt CICE et Apprentissage provenant de la SCEA STEMART Jean Louis).

Le résultat courant avant Impôts s'élève à 23.773€.

D'où le résultat net s'élève pour l'exercice du 17/9/18 au 31/12/19 à 20.243€.

JS.

Troisième résolution : Approbation du compte courant d'associé à la date de clôture

No 04

	STEMART Jean-Louis	STEMART Anne
Situation début d'exercice	0 €	0 €
Mouvement Apport-Prélèvement	A 1797.01 €	A 1797 €
Situation fin - Créances - Dettes	C 1.797,01 €	C 1.797 €

L'associé reconnaît la rigueur et l'exactitude des résultats comptables, concernant le compte associés, ainsi que leur caractère définitif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Fixation de la rémunération du gérant

Pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020, l'Assemblée Générale décide de ne fixer aucune rémunération à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Ce Procès-Verbal est certifié exact, sincère et véritable.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés présents.

Fait à Metz, le 26/6/2020

Signature des associés (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

** tous les feuillets de ce PV sont à parapher par les associés **

STEMART Anne,

lu et approuvé


STEMART Jean-Louis,


lu et approuvé

N° 11084* 21 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire sous le N° 2021B 3041 Metz, le 4/05/2021 N° 2065 - SD 2020 Le Greffier							
Exercice ouvert le		01/09/18		et clos le		31/12/19		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal							
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société :						Adresse du siège social :					
SC FINANCIERE STEMART											
Chemin de Bouillon											
57000 METZ											
SIRET 8 4 2 3 3 1 4 7 2 0 0 0 1 4						Mél : stemart-jeanlouis@wanadoo.fr					
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :					
REGIME FISCAL DES GROUPES											
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
						SIRET					
B ACTIVITE											
Activités exercées						Gestion de fonds					
						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %				Bénéfice imposable à 28 %				Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %				23 530				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %							
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> ☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> ☐				Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i> ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> ☐				Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐				Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i> ☐				Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> ☐				Autres dispositifs ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case) ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)											
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des flasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :					
AS CEFIGAM 57 34 Avenue André Malraux 57000 METZ											
Tél : 0387551752						Tél :					
OGA/OMGA						Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :						Identité du déclarant :					
						Date : 14/04/20 Lieu : METZ					
						Qualité et nom du signataire : Gerant STEMART Jean Louis					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature <i>Conforme à l'original</i>					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)		b	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		c	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		d	
		e	
		f	
		g	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		h	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		i	
Montant des revenus répartis (5)		j	
		Total (a à h)	

I		REMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8

J	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice
		MVLT restant à reporter

JS



Evolution de la situation financière de la société

A la clôture de l'exercice,

Les capitaux propres de la société s'élevaient à 22.243€ .

Les dettes de la société s'élevaient à 285.615€ dont 273.000€ d'emprunt pour l'achat des Parts Sociales.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31/12/2019, date de clôture de l'exercice, la Société a le projet d'investir dans les SAS AGRINSOLAIRE et AGRIENERGY . Rien de fait à ce jour.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels, bilan et compte de résultat tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 20.243.25€.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

Résultat distribuable au 31/12/19 : 20.243.25€

- 200€ sont affectés à la réserve légale.
- 20.043.25€ seront inscrits en report à nouveau créditeur

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la société s'élèveront à la somme de 22.243.25 euros.

Aucun dividende ne sera distribué pour le moment.

- Conventions réglementées.

Il s'agit des conventions entre la société et l'un de ses dirigeants, associé, société interposées qui doivent être approuvées par les associés.

A ce jour, nous vous informons de l'absence de conventions réglementées.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Gérant quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Metz le 26 juin 2020

Le Gérant
Monsieur STEMART Jean Louis

Désignation de l'entreprise SC FINANCIERE STEMART										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise Chemin de Bouillon										57000 METZ	
SIRET										8 4 2 3 3 1 4 7 2 0 0 0 1 4	
Durée de l'exercice en nombre de mois *										16	
Durée de l'exercice précédent *											
										Exercice N clos le 31/12/2019	
ACTIF										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040	273 300	042			273 300			
	Total I (5)		044	273 300	048			273 300			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	33 568	070		33 568				
		Autres* (3)	072		074						
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	990	086		990				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	34 558	098		34 558				
	Total général (I + II)		110	307 858	112		307 858				
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				2 000				
	Ecart de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132								
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136				20 243				
	Provisions réglementées		140								
Total I		142				22 243					
Provisions pour risques et charges		154									
DETTES	(4)	Emprunts et dettes assimilées		156			277 973				
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164							
		Fournisseurs et comptes rattachés *		166		950					
		Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 3 594)		172		6 692					
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176				285 615					
Total général (I + II + III)		180				307 858					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	251 996			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	273 300			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

JK.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SC FINANCIERE STEMART

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2019

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	biens		215		214		
			services *		217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	4 854
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)						244	401
	Rémunérations du personnel*							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	-432
	Dotations aux amortissements*							254	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		{	262	
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	4 823	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-4 823	
Produits financiers (III)		280	33 569	Charges financières (V)		294	4 973		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)		347		{	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	3 530	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	20 243	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	20 243	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	3 530		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	33 757		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44, octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44, sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44, quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, undécies)	990				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	34 000	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648						
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 352	23 530	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1 370	23 530	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SC FINANCIERE STEMART				Néant ☒ *							
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	273 300	484		486	273 300				
TOTAL		490		492	273 300	494		496	273 300				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations		590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

JK

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SC FINANCIERE STEMART

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SC FINANCIERE STEMART		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/09/2018		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		16	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



N° de dépôt



(1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

SIREN

8 4 2 3 3 1 4 7 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SC FINANCIERE STEMART

ADRESSE (voie)

Chemin de Bouillon

CODE POSTAL

57000

VILLE

METZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

GRANDJEAN

Prénom(s)

Anne

Nom marital

STEMART

% de détention

45.0000

Nb de parts ou actions

900.00

Naissance : Date

30/09/1969

N° Département

57

Commune

METZ

Pays

France

Adresse :

N°

Voie

Chemin de Bouillon

Code Postal

57000

Commune

METZ

Pays

France

Titre (2)

MR

Nom patronymique

STEMART

Prénom(s)

Jean Louis

Nom marital

STEMART

% de détention

55.0000

Nb de parts ou actions

1 100.00

Naissance : Date

03/12/1969

N° Département

57

Commune

METZ

Pays

France

Adresse :

N°

Voie

chemin de Bouillon

Code Postal

57000

Commune

METZ

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD